



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

Séance du 19 mai 2022

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf mai à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 13 mai 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

Madame Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	38
VOTANTS	48

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Alain TESSIER, Sylvain GANDAIS, Philippe CROTEAU, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Maïté GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Hubert GORET, Gilbert MATELOT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

CONVOCAATION

Datée	Du 13/05/22
Affichée	du 13/03/22

OBJET

**Organisation du « jeu
concours Biches Festival »
sur Instagram**

Pouvoirs : Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Didier PITOU
Philippe THOURET a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
Alexandra DEPARIS-AUBRIL a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Delphine PRIEUR a donné pouvoir à Eric ZO
Christine LEBRETON a donné pouvoir à André LAMONTAGNE

Acte rendu exécutoire après
publication le 24 mai 2022

Représentés : Daniel MARIE représenté par Alain TESSIER
Serge GODARD représenté par Sylvain GANDAIS

Le Président,
Jean SELLIER

Absents excusés : Pascal SUARD
Fabrice GLORIA
Michel MAROT
Virginie VIOLET

Absents : Charlene RENARD
Isabelle DUVAL de LAGUIERCE
François HUREL



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220513-2022-05-19-108-DE
Date de télétransmission : 24/05/2022
Date de réception préfecture : 24/05/2022

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil qu'afin de promouvoir la notoriété de la Communauté de Communes et dynamiser les réseaux sociaux, il est proposé d'organiser, en partenariat avec le Biches Festival, un jeu concours sur le réseau social Instagram intitulé « Jeu concours Biches Festival ».

Ce jeu concours se déroulera du 24 mai au 02 juin 2022.

Un tirage au sort, désignera deux gagnants qui se verront remettre, chacun, un pass 3 jours, d'une valeur de 68 €, offert par le Biches Festival pour les concerts des 10, 11 et 12 juin prochains qui se dérouleront à la ferme de Rai.

Le règlement du jeu concours précise les modalités de la participation.

Le Conseil, après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** l'organisation du jeu concours Biches Festival sur le réseau social Instagram
- **VALIDE** le règlement du jeu concours ci-annexé

VOTE : UNANIMITE

Acte rendu exécutoire après
publication le 24 mai 2022

Le Président,
Jean SELLIER



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Règlement jeu concours « Biches Festival »

La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle, en partenariat avec le Biches Festival, organise un jeu concours du mardi 24 mai au jeudi 2 juin 2022.

Tentez de gagner un pass trois jours d'une valeur de 68 € pour le Biches Festival les 10, 11 et 12 juin 2022 à la ferme de Rai (L'Aigle, Orne, 61, Normandie).

⇒ Comment jouer ?

Nous vous invitons à :

- ◆ Nous suivre et liker la publication
- ◆ Identifier 2 amis en commentaire
- ◆ Partager cette publication en story en nous identifiant

Bonne chance ! 🍀

Règlement du jeu concours :

Le jeu concours est ouvert du mardi 24 mai à 0h00 au jeudi 2 juin 2022 à 23h59

Jeu ouvert à tous à partir de 13 ans uniquement proposé sur Instagram, gratuit et sans obligation d'achat.

Deux pass 3 jours, d'une valeur unitaire de 68 €, sont mis en jeu et offerts par le Biches Festival.

Deux gagnants seront désignés par tirage au sort, via une plateforme en ligne, le vendredi 3 juin.

Le gagnant sera annoncé sur cette publication ce même jour. Ce dernier (ou son représentant légal) nous communiquera ses coordonnées (nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone) et son autorisation de droit à l'image en message privé. La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle prendra contact avec les gagnants, entre le vendredi 3 et le mercredi 9 juin, pour la remise des pass. Une photographie des gagnants sera publiée sur le compte Instagram et Facebook de la Communauté de Communes.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Instagram. la société Instagram ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable pour quelque incident ou dysfonctionnement que ce soit concernant le jeu concours.

La Communauté de Communes se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement

Organisateur du jeu concours, Communauté de Communes des Pays de L'Aigle : <https://www.paysdelaigle.com/>

Organisateur du festival, Biches Festival : <https://biches-festival.fr/>

#concours #concoursinstagram #bichesfestival #festivalmusique #musiqueinde #musiqueindependante #instagram #cadeau #musique #passfestival #cadeaux
#concoursfrance #jeux #jeuconcours #jeuxconcours #jeuxconcoursinstagram #partagedecompte
#paysdelaigle #orne #normandie

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220513-2022-05-19-108-DE
Date de télétransmission : 24/05/2022
Date de réception préfecture : 24/05/2022